

### MOUVEMENTS ET ENJEUX SOCIAUX

Numéro spécial

DECEMBRE 2003

# POUR UNE RECONCEPTUALISATION DEMOCRATIQUE DU CONGO INFORMEL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## Par: Emmanuel KASONGO MUNGONGO

Assistant à la Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques Université de Kinshasa

Kinshasa R.D.C.

REVUE DE LA CHAIRE DYNAMIQUE SOCIALE

#### **INTRODUCTION**

Le Concept secteur informel ou est apparu il y a de cela trois décennies avec le lancement du programme mondial de l'emploi par le Bureau International du Travail et la Publication du fameux rapport sur le Kenya(¹).

Depuis, plusieurs acceptions ont été données à ce terme au fur et à mesure que les activités y afférentes se rependent. Il n'en reste pas moins qu'il continue à alimenter de nombreux débats.

Dans tous les cas, il s'agit d'une trame des activités relevant du secteur non industriel où la quasi-totalité des habitants de la population urbaine évolue.

Les définitions données à ce concept sont souvent fonction du contexte dans lequel on se trouve, de l'orientation ou de la formation des auteurs, très souvent au mépris ou à la négligence des réalités cultuelles et des politiques publiques en la matière. Elles sont jusqu'à ce jour imprécises.

Malgré cette imprécision, on assiste impuissant à la prolifération des études sur ce secteur « monstre » pour des raisons sans doute idéologiques, scientifiques ou des facilités de publications offertes par les institutions internationales créatrices du concept pour contribuer à son expansion. C'est peut être pour ces raisons évidentes que Patrick RENAUD estime que «c'est un contexte imposé dans une relation de domination et son relais est pris aujourd'hui par les Etats dont les institutions et les lois s'inspirent des modèles importés »(²).

Si ces auteurs sont unanimes sur le caractère fluide de la frontière qui sépare l'informel, de l'absence des critères objectifs et définitifs de définition du concept du secteur informel, qu'est-ce qui explique alors la ruée vers le concept et la prolifération des études sur ce phénomène.

L'expression secteur « monstre » que nous avons utilisé ci-dessus interpelle plus d'un dans la mesure où en Afrique et en République Démocratique du Congo, on ne sais pas qu'est-ce qui est du secteur informel et qu'est-ce né l'est pas exactement ?

Ce travail n'a pas l'intention de répondre directement à ces questions. Il se veut une tentative ou un essai de mise en chantier des conditions permettant de faire revêtir une nouvelle robe au secteur informel en R.D.C.

Ainsi, après avoir passé en revue les différentes acceptions du secteur informel, nous tenterons de proposer une nouvelle définition.

Notre réflexion ne consiste pas à critiquer la littérature antérieure que nous reconnaissons riche mais, à donner un autre son de cloche sur le secteur informel et la passivité qui caractérisent les chercheurs jusqu'au point de verser dans l'«abîme» du secteur informel toutes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A ce sujet, lire le rapport du BIT sur l'emploi consacré au Kenya en 1970

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Patrick Renaud, cité par G. de VILLERS, « Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique » in Cahiers Africains, n° 19-2C, 1996.

les activités économiques de moindre importance.

Même sur le plan linguistique, il faut s'étonner avec Patrick RENAUD que les sciences économiques qui n'ont jamais intégré le langage ou les pratiques langagières dans leurs modèles de systèmes de production des richesses et des échanges se trouvent, de ce fait, bien en peine pour voir les formes. Malheureusement et ou heureusement, c'est d'elles (sciences économiques) que provient le concept secteur informel(¹).

#### II. Lecture critique de différentes définitions

#### II.1. Précisions sur l'origine du mot informel

Lorsqu'on tente de rechercher l'origine du mot informel dans le domaine des sciences sociales, l'on dira qu'il préexiste au concept du secteur informel car les sociologues de tous les temps on toujours cherché à dépasser le cadre visible pour creuser dans le tréfonds de la réalité invisible des faits sociaux afin de mieux les interpréter. Dans ce sens, le formel serait une image imprécise de l'informel qui le soutient et le conditionne.

Les observateurs non avertis eux, risqueront de croire que l'informel fait allusion à l'absence de la forme. Néanmoins, il faut dire que même si l'informel ne signifie pas informe, aucune langue aussi peu élaborée soit-elle ne peut quitter, comme le dit P. RANAUD(<sup>2</sup>), l'aire de la forme.

Le concept informel n'est pas très vieux. Certaines encyclopédie situent l'apparition de ce mot vers les années 1961 et le relient à deux origines : une création par dérivation et un emprunt à l'anglais.

La création néologique dit à Jean PAULHA, vient désigner la peinture de Picasso et de Brague (abstrait, non figurative) qui déconstruit les formes du visible pour ne s'attacher qu'aux impressions qu'elles produisent sur la peinture. L'emprunt à l'anglais formel et son dérivé informel négation formel) apparaît un peut plus tard en psychosociologie sous la forme informelle pour caractériser les pratiques dégagées de tout formalisme : on parle des réunions informelles, non officielles, sans ordre du jour écrit(<sup>3</sup>).

MAX WEBER que nous considérons comme le père de la Bureaucratie moderne n'a pas hésité de reconnaître, en son temps, l'existence des pratiques non rationnelles qu'il oppose à celles rationnelles.

Bien après la révolution «weberienne », la bureaucratie, victime des mécanismes formels, est remise en cause par certains auteurs dont Alfred SAUVY(4) qui, analysant les bureaucraties militaires et civiles (1939-1940), démontre l'inefficacité de ses procédures formelles et prend l'illustration de la transmission d'une lettre qui, postée ne pouvait pas atteindre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Patrick RENAUD, Op.Cit, p. 284.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Idem, p. 278.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Patrick RENAUD, Op.Cit, p. 279.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> SAUVY, A, Bureau et Bureaucratie, Paris, PUF, 1967, pp. 63-64.

la destination si on n'utilisait pas le circuits informels lors de la deuxième guerre mondiale(1).

Ce regard sur l'origine du concept informel n'est pas pauvre d'enseignement. Au contraire, il nous fait découvrir une réalité (qui n'est peut-être pas une nouveauté) selon laquelle le concept est antérieur à l'année 1972. C'est plutôt son application dans le domaine socio-économique qu'il faut attacher à cette période.

#### II.2. Les différentes définitions du concept

Avant d'aborder les différentes définitions du secteur informel, il importe de préciser premièrement les critères mis en place par le rapport du B.I.T. au Kenya et qui servent de repères aux nombreuses et controversées définitions de ce concept.

Ainsi, d'après ce rapport, l'informalité économique est définie comme « une façon de faire des choses, avec les caractéristiques suivantes :

- a) faciliter d'entrée;
- b) recours aux ressources locales;
- c) propriétés familiales des ressources ;
- d) activités à petites échelles ;
- e) qualification acquise en dehors du système scolaire officiel;
- f) marché de concurrence sans réglementation... »(²).

Trois décennies après, cette définition n'a pas perdue toute sa quintessence ; mais elle présente une inadaptabilité majeure dans certains contextes comme celui de la R.D.C. En considérant par exemple le seul critère de la formation, on réalise que certaines activités dites informelles sont tenues par des anciens travailleurs formés dans les meilleures écoles de l'époque et qui ont perdu ou abandonné leur emploi dans le secteur formel. Certains font le cumul à cause de la modicité des salaires ou des tristes secousses qui ont déséquilibré le secteur structuré.

A propos justement de cette inadaptation, MBAYA MUDIMBA et FRIEDCHELMA STREIFFELER, n'ont pas tort de soutenir que la notion du secteur informel comporte entre autre l'idée de la non conformité aux modèles des systèmes économiques initiés et diffusés par l'Occident(<sup>3</sup>).

En ce qui concerne les différentes définitions, nous ne faisons pas du statu quo en reprenant sous ces lignes quelques points de vues des autres. Au contraire, c'est dans ce qui existe, qu'on trouve des considérations occidentales et économiques, afro pessimistes et marginalisantes et même idéologiquement chargées. Hors, il est admis que les crises sociales et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A ce sujet, lire le Rapport du BIT sur l'emploi au Kenya publié en 1970.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> H. LUBELL, Le secteur informel dans les années 80 et 90, OCD, P. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> MBAYA MUDIMBA et F. STREIFFELER, le secteur informel au Congo-Kinshasa : stratégie pou un développement endogène, éd. Universités africaines, 1999, pp. 15-16.

économiques du capitalisme libéral ont été vécues des différentes manières et à diverses époques. Malheureusement le Tiers-monde qui en a ressentie le plus grand choc pendant la colonisation à cause de la rupture du mode de production paysanne et l'assimilation passive de l'idéologie capitaliste est devenu le lieu propice à la prolifération des activités dites « informelles ».

L'important c'est que tous les auteurs sont unanimes sur l'application du concept du secteur informel aux activités économiques de moindre importance et non conformes à la légalité et aux modèles économiques capitalistes (du moins dans leur structure). C'est ainsi d'ailleurs, que COUSSY et VALTIN constatent que les auteurs ont en commun la notion de la négation : « ce qui n'existe pas ou ce qui est entrepris en dehors de certaines normes de régulation ou de comportement explicitement convenues »(¹).

Certains analystes identifient l'informalité à l'illégalité dans ce sens que les activités du secteur informel ne se conforment pas aux réglementations fiscales, d'emploi, de santé et autres à causes des inconvénients du système et autres lois et réglementations.

Soutenue par HERMANDO DE SOTO, cette conception a eu un écho favorable dans bien des pays tant développés que sous développés. C'est peut-être pour tenter de ramener ces activités dans le secteur formel et rester dans cette logique que BUABUA Wa KAYEMBE a écrit un ouvrage intitulé « la fiscalisation de l'économie informelle au Zaïre » dans lequel il analyse la double problématique de l'économie informelle et du consentement à l'impôt(²).

Le secteur informelle fruit de la rencontre de deux civilisations, réponses aux nouvelles contraintes, adaptation à la dynamique des nouveaux besoins nés du contact entre modernité et tradition qui a bouleversé le mode de vie est devenue aujourd'hui le cadre de survivance des milliers des congolais comme tous les citoyens vivants dans les pays en voie de développement.

C'est pour cette raison que MBAYA MUDIMBA et F. STREIFFELER font Une distinction entre les activités du secteur informel proprement dit correspondant à la définition du concept telle que forgée par les auteurs et l'informalité entendue comme phénomène informel général, global en vogue au Congo et sous-tendue par une dynamique socioculturelle propre(<sup>3</sup>).

Tout compte fait, les auteurs s'attachent à la littérature économique pour reconnaître au secteur informel des dénominations « marginalisantes » telles que : «économie non formelle, souterraine, parallèle, dissimulée, fantôme, endogène, irrégulière, noire »etc., que nous considérons comme « eurocentriques » propre à une civilisation industrielle et capitaliste, marchande.

La fm du 20ème siècle a constitué une certaine évolution. L'atténuation du négativisme du secteur informel notamment en R.D.C. (ex. Zaïre) où l'on voit naître les expressions comme : la petite économie marchande (école de Kisangani), la seconde économie, l'économie réelle (chère aux sociologies). C'est ainsi que par exemple Janet Mac GAFFEY se

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Coussy, J., Cité par MUKENDI LUABA, Etat et Secteur informel au Congo-kinshasa, Mémoire de Licence en Sciences Politique et Administrative, Université 'de Kinshasa, 1999-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Buabua wa Kayembe, la fiscalisation de l'économie informelle au Zaïre, PUZ, 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mbaya Mudimba et F. Streiffeler, Op.Cit. p 16.

référant à la crise multiforme que traverse le Zaïre, précise ce qui suit : « ... le peuple (...) prend son destin en main et parvient à organiser une économie, afin de pallier l'incapacité de l'économie officielle » (¹).

Trois décennies après, cette définition n'a pas perdue toute sa quintessence ; mais elle présente une inadaptabilité majeure dans certains contextes comme celui de la R.D.C. En considérant par exemple le seul critère de la formation, on réalise que certaines activités dites informelles sont tenues par des anciens travailleurs formés dans les meilleures écoles de l'époque et qui ont perdu ou abandonné leur emploi dans le secteur formel.. Certains font le cumul à cause de la modicité des salaires ou des tristes secousses qui ont déséquilibré le secteur structuré.

A propos justement de cette inadaptation, MBAYA MUDIMBA et FRIEDCHELMA STREIFFELER, n'ont pas tort de soutenir que la notion du secteur informel comporte entre autre l'idée de la non conformité aux modèles des systèmes économiques initiés et diffusés par l'Occident(<sup>2</sup>).

En ce qui concerne les différentes définitions, nous ne faisons pas du statu quo en reprenant sous ces lignes quelques points de vues des autres. Au contraire, c'est dans ce qui existe, qu'on trouve des considérations occidentales et économiques, afro pessimistes et marginalisantes et même idéologiquement chargées. Hors, il est admis que les crises sociales et économiques du capitalisme libéral ont été vécues des différentes manières et à diverses époques. Malheureusement le Tiers-monde qui en a ressentie le plus grand choc pendant la colonisation à cause de la rupture du mode de production paysanne et l'assimilation passive de l'idéologie capitaliste est devenu le lieu propice à la prolifération des activités dites « informelles ».

L'important c'est que tous les auteurs sont unanimes sur l'application du concept du secteur informel aux activités économiques de moindre importance et non conformes à la légalité et aux modèles économiques capitalistes (du moins dans leur structure). C'est ainsi d'ailleurs, que COUSSY et VALTIN constatent que les auteurs ont en commun la notion de la négation : "ce qui n'existe pas ou ce qui est entrepris en dehors de certaines normes de régulation ou de comportement explicitement convenues" (3).

Certains analystes identifient l'informalité à l'illégalité dans ce sens que les activités du secteur informel ne se conforment pas aux réglementations fiscales, d'emploi, de santé et autres à causes des inconvénients du système et autres lois et réglementations.

Soutenue par HERMANDO DE SOTO, cette conception a eu un écho favorable dans bien des pays tant développés que sous développés. C'est peut-être pour tenter de ramener ces activités dans le secteur formel et rester dans cette logique que BUABUA Wa KAYEMBE a écrit un ouvrage intitulé "la fiscalisation de l'économie informelle au Zaïre » dans lequel il analyse la double problématique de l'économie informelle et du consentement à l'impôt(<sup>4</sup>).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. Braton et G. Hyden, Gouverner l'Afrique : vers un nouveau partage des rôles, Nouveaux Horizon, 1990, P. 345.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> MBAYA MUDIMBA et FRIEDCHELMA STREIFFELER, le secteur informel au Congo-Kinshasa : stratégie pour un développement endogène, éd. Universités Africaines, 1999, pp. 15-16.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Coussy, J., Cité par MKEDI LUABA, Etat et Secteur informel au Congo-Kinshasa, Mémoire de Licence en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa, 1999-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Buabua wa Kayembe, la fiscalisation de l'économie informelle au Zaïre, PUZ, 1993.

Le secteur informelle fruit de la rencontre de deux civilisations, réponses aux nouvelles contraintes, adaptation à .la dynamique des nouveaux besoins nés du contact entre modernité et tradition qui a bouleversé le mode de vie est devenue aujourd'hui le cadre de survivance des milliers des congolais comme tous les citoyens vivants dans les pays en voie de développement.

C'est pour cette raison que MBAYA MUDIMBA et F. STREIFFELER font Une distinction entre les activités du secteur informel proprement dit correspondant à la définition du concept telle que forgée par les auteurs et l'informalité entendue comme phénomène informel général, global en vogue au Congo et sous-tendue par une dynamique socioculturelle propre(1).

Tout compte fait, les auteurs s'attachent à la littérature économique pour reconnaître au secteur informel des dénominations « marginalisantes » telles que : « économie non formelle, souterraine, parallèle, dissimulée, fantôme, endogène, irrégulière, noire »etc., que nous considérons comme « eurocentriques » propre à une civilisation industrielle et capitaliste, marchande.

La fm du 20ème siècle a constitué une certaine évolution. L'atténuation du négativisme du secteur informel notamment en R.D.C. (ex. Zaïre) où l'on voit naître les expressions comme : la petite économie marchande (école de Kisangani), la seconde économie, l'économie réelle (chère aux sociologies). C'est ainsi que par exemple Janet Mac GAFFEY se référant à la crise multiforme que traverse le Zaire, précise ce qui suit : « ... le peuple (...) prend son destin en main et parvient à organiser une économie, afin de pallier l'incapacité de l'économie officielle »(²).

Enfin, dans son mémoire de D.E.S. portant sur la conceptualisation du secteur informel dans la perspective du matérialisme historique, Olela Nonga Shotsha a dénombré vingt huit (28) définitions-types, qu'il synthétise en quatre thèses que voici : «économie de survie, économie de la cité informelle, économie non-étatisée et économie dualiste ». Après avoir dégagé les limites de ces différentes thèses, il conclut que le secteur informel est un mode de production à part entière(<sup>3</sup>).

#### III. Vers la nouvelle définition du secteur informel

D'entrée de jeu, une question importante doit être posée. C'est celle de savoir s'il faut continuer à parler du secteur informel au moment où toutes les unités économiques de petite taille sont enregistrées par l'Etat et font vivre les entités administratives décentralisées.

Nul n'ignore que de la maman qui vend les arachides au coin, en passant par le couturier possédant ses deux machines en main et enfin les sieurs et dames possédant des boutiques sur l'avenue du Commerce, tous paient des «taxes» et sont enregistrés par l'Etat. Un Etat plus omniprésent dans ce domaine qu'ailleurs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mbaya Mudimba et F. Streiffeler, OP.Cit. p 16.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. Braton et G. Hyden, Gouverner l'Afrique : vers un nouveau partage des rôles, Nouveaux Horizon, 1990, P. 345.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Olela Nonga Tshotsha, l'informel à lépreuve du matérialisme historique : Contribution à la conceptualisation du phénomène socio-économique, Mémoire défendu en vue de l'obtention du Diplôme d'études supérieur en Sociologie, Université de Kinshasa , 2002 - 2003.

Lors d'une étude que nous avons consacrée à l'apport des petites et moyennes entreprises aux recettes de l'Etat, nous avons découvert que chaque pays avait des critères bien déterminés pour définir la P.M.E.(¹). Pourquoi cette logique ne peut pas être transposée dans le secteur dit informel, afin de relativiser au lieu de mimer les définitions conçues par les tenants d'une économie moniste, industrielle et urbaine à l'ignorance des réalités administratives, juridiques et culturelles de la R.D.C.

Ainsi, à notre avis, trois étapes demeurent indispensables pour aboutir à la reconceptualisation du secteur informel en R.D.C. : la renonciation au mimétisme intellectuel, une lecture de la réglementation en matière des activités économiques de moindre importance et la prise en compte des nouveaux critères plus réalistes.

#### II.1. Renoncer au Mimétisme Intellectuel

Nous l'avons dit au début le concept « secteur informel » était pris en relais par les auteurs des pays sous développés qui trouvent des facilités de publication auprès des organisations internationales soeurs au B.I.T. et continuent à le perpétuer sans ménagement ni contextualisation possible. Cette attitude aliénante empêche l'imagination et la remise en question, des considérations faites au nord pour le sud. Cet article n'a aucun sens de la culpabilisation au contraire, il en appelle à l'imagination, pour débaptiser ce secteur que le Professeur Hugues LECLERCQ reconnaît comme étant aujourd'hui la principale force économique cohérente au Zaïre(²).

#### II.2. Considérer la réglementation en vigueur

Si les auteurs congolais et étrangers ont hâte de classer les activités économiques de moindre importance dans la catégorie où le secteur formel c'est (osons-nous croire) notamment par ignorance volontaire de la réglementation en vigueur en R.D.C. concernant lesdites activités.

Or, nous le savons tous, depuis l'époque coloniale, des mesures ont toujours été prises pour faire passer dans le champ du formel, les activités du secteur informel. Même si ces mesures concernaient d'abord le commerce général, certaines de leurs dispositions faisaient allusion au petit commerce.

Du décret du 31 juillet 1912 fixant les conditions de l'exercice du commerce en passant par le Décret du 06 mai 1956 subordonnant tout commerce à la détention du registre de commerce jusqu'à l'ordonnance loi n° 66/260 du 31 avril 1966 qui aménage l'espace commercial congolais. Les activités économiques qu'on croit fonctionner en marge de la loi ont toujours constitué une véritable manne pour les entités locales. Il ne sera pas question d'exagérer si nous ajoutons à cette liste la loi n° 73-011 du 5 janvier 1973 portant création et organisation d'un Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, la loi N° 79-021 du 2 août 1979 portant réglementation du Petit commerce et l'ordonnance loi N° 90-046 du 8 août 1990 portant toujours réglementation du petit commerce.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Kasongo Mungongo, L'apport des Petites et Moyennes Entreprises aux Recettes de l'Etat : Cas des PME de la Ville de Kisangi, TFC, présenté en vue de l'obtention du titre de Gradué en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kisangani, 1993-1994.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Leclerq; H, cité par Buabua wa Kayembe, Op.Cit.

A ce titre, vouloir les faire porter l'uniforme du BIT est une généralisation incontrôlée. C'est également faire l'avocat des agents publics chargés de mettre à la disposition du public des statistiques sur la véritable pondération de cette économie « populaire » dans le produit intérieur brut mais qui se sont engagés dans un vaste réseau « d'informalisation » du secteur formel (réel).

Si sur le plan économique, plusieurs textes juridiques ont été adoptés pour réglementer les activités économiques de moindres importances. Sur le plan 'fiscal aussi, beaucoup de mesures sont également, prises pour ponctionner les impôts et taxes sur les bénéfices provenant de ce petit commerce, notamment l'ordonnance loi n° 89-039 du 17 août 1989 portant imposition d'un minimum forfaitaire applicable aux P.M.E. telle que modifiée à ce jour. Nous tenons à préciser que certaines activités qualifiées d'informelles sont reconnues comme des P.M.E. aux termes de quelques dispositions juridiques et, à ce titre, elles sont assujetties au paiement de la patente et toutes les taxes municipales. Les artisans, marchands, vendeurs à la sauvette, meuniers, cordonniers, couturiers, etc., qui renflouent les caisses des Entités Administratives Décentralisées, font partie de cette liste. N'est-ce pas là, un ensemble des mécanismes permettant de reconsidérer la réalité socio-économique congolaise en s'éloignant de l'informai anglais qui fait allusion à l'absence d'un ordre du jour, à la non-conformité à la loi.

Le secteur que l'on a toujours qualifier à tort ou à raison d'informel passe aujourd'hui pour le meilleur refuge pour toute la population (surtout celle des milieux urbains) ouvrière ou pas. Il est également devenu la courroie de transmission entre l'économie industrielle, moderne et celle de subsistance, locale ou domestique. Ce secteur a déjà prouvé son dynamisme dans certains domaines comme le combisme des rues où la pénurie constante des devises au sein des instances officielles a trouvé une alternative réaliste à Kinshasa et dans toutes les grandes villes de la R.D.C.

Comme l'urbanisation représente un phénomène difficile à gérer pour l'économe congolaise et que l'industrie qui se développe en milieu urbain est à l'état embryonnaire. Toute la population travaille dans le domaine de l'Administration, du privé et de l'informel. Pour tous ces infortunés, l'organisation d'une activité secondaire, (l'extra moros) est devenue une dynamique nouvelle qui vide le concept informel de tout son sens. C'est d'ailleurs sur les activités d'importance mineure que l'on s'appuie aujourd'hui ,1 pour lutter contre la pauvreté. Et, la loi n'est pas étrangère celles – ci.

#### II. 3. Rechercher des nouveaux critères

Nous venons de voir qu'à la lumière de certaines définitions inspirées du rapport du BIT, certains critères retenues il y a de cela trois décennies ne correspondent plus avec les nouvelles réalités socio-économiques de la RDC. Continuer à persister dans les schémas pré dessinés ne serait qu'obstruction à l'imagination et à l'innovation.

Ainsi, la critériologie de la définition du secteur dit informel en RDC doit tenir compte de certains paramètres que nous estimons indispensables et non exhaustifs ci-après

- Le phénomène de la dualité économique : les secteurs dits informel et moderne sont tantôt partenaires, tantôt concurrents. Partenaires parce que les industries locales ont

besoin de relais pour redistribuer leurs marchandises. On seraient nombreux à se demander comment les savons, le lait, le sel marin, la chloroquine, la cigarette (fabriqués à Kinshasa) atteindraient nos cités, bourgades et villages s'il n'y avaient pas des petits commerçants, des vendeurs à la sauvette qui parcourent des centaines de kilomètres, parfois à pied pour atteindre les derniers consommateurs et par la même occasion assurer leur survie. Concurrents parce que les acteurs du secteur « informel » possèdent parfois une capacité d'innovation et de créativité que le secteur moderne n'a pas. On parle alors de piratage, de parallèle, de faux etc.

9

- La proximité: l'avantage qui compte le plus aux yeux de la population est la proximité. Le secteur dit informel suit la demande et s'y adapte. Le cas des cabines téléphonique disséminées à travers la Ville de Kinshasa en général et dans les autres villes et cités de la RDC en particulier est plus éloquent sur la question. Alors que les opérateurs de la téléphonie cellulaire implantés dans les villes et Cités de la RDC se bornent à vendre aux gros sous, ceux du secteur dit « informel » suivent les gagne petit.
- La Réalité de la Rémunération : aussi banal qu'il puisse paraître, cet critère résulte de la conception du salaire en RDC où l'unanimité se dégage sur la modicité du salaire officiel qui ne représente pas grand-chose et qu'il faut, absolument recourir à «l'informel» pour survivre. Le secteur formel public tant ovationné par les partisans de l'économie moniste capitaliste et industrielle ayant échoué dans une certaine mesure à offrir le mieux être, il se fait substitué par l'économie populaire réelle.

Substitution qui lui est même indispensable. C'est ainsi par exemple que, se référant aux activités informelles menées par les infirmières des Cliniques Universitaires de Kinshasa (vente des produits pharmaceutiques, tels que seringues, médicaments, ) Ndaywel Inziem écrit que les activités informelles des infirmières ne viennent en rien concurrencer l'exercice' de leur métier. Bien au contraire, ce sont elles qui permettent sa .v perpétuation», ce sont leurs activités informelles qui produisent le « salaire réel,»(¹).

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ndaywel Inziem, sous la Direction de G. DE VILERS, économie de la débrouille dans les villes du Congo/Zaïre in Cahiers Africains n° 49-50, p.13.

#### Conclusion

Le débat autour du concept secteur informel n'est pas récent. Il remonte au temps de l'application de celui-ci dans le domaine économique pour caractériser les activités de moindre importance, celles s'écartant de la loi et des normes de l'économie capitaliste, des activités illicites et contrebandières.

Pour des raisons évoquées ci-dessus, le concept secteur informel n'a pas de définition claire, précise et neutre. C'est pourquoi maints auteurs se sont inspirés à toutes les activités émanant de la petite économie pour lui reconnaître\* les acceptions signifiant tantôt non structurées, parallèle, souterrain.

C'est pour tenter de mettre fin à l'amalgame que nous ajoutons un plus aux efforts déjà entrepris par certains en faveur de la redéfinition de ce terme.

Ainsi, dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'il est souhaitable de réserver l'utilisation du concept pour les seules activités illicites, illégales, clandestines, souterraines. Et que les activités économiques de moindre importance (telles que garages, menuiserie, boutiques, dispensaires, écoles privées, cabines de communication, ateliers de couture, cambisme, vente à la sauvette etc.) relevant de l'économie populaire et occupant des espaces abandonnés par l'Etat à la suite de son inanité soient reconnues comme des micro entreprises, des petites et moyennes entreprises, des industries en puissance. Cela pour autant qu'elles se conforment à la réglementation en vigueur en R.D.C. et permettent aux gens de survivre.

Vu tout ce qui précède, il est universellement reconnu l'existence du secteur informel. Ce n'est pas une machination. Nous n'avons pas tout au long de cette modeste étude, nier son existence. Bien au contraire nous militons pour la part de choses entre ce qui relève réellement du secteur informel (activités illicites, contrebandières, illégales, mafieuses, etc.) et les activités de moindre importance qu'on qualifie sous d'autres cieux de PME, PMI, Emplois jeunes mais qu'on assimile facilement dans l'informel en RDC à cause de certains préjugés.

Ainsi, nous pensons qu'il serait souhaitable de parler du secteur «Proto formel » pour désigner l'ensemble des activités de moindre importance qui se déroulent dans les milieux populaire et pauvre, qui finissent par intégrer le secteur formel à la suite des certains mécanismes légaux, culturels et sociologiques et du «secteur informel vital » englobant les activités illicites, souterraines, invisibles, non enregistrées... mais dont le rôle demeure irremplaçable aussi bien pour leurs acteurs que pour le secteur formel.

Relativiser, désidéologiser, contextualiser et redéfinir le secteur informel en R.D.C. Tel est notre souhait.